



CLUB ALPIN RIVOIS

Société de Sport en Montagne et de Sports d'Hiver

Société agréée n° W381003861 - Créée en 1935

Affiliée au Comité de Ski du Dauphiné, à la Fédération Française de Ski



89 Rue des Ecrins - 38140 RIVES

Tél. Mobile : 06.82.28.94.32

E-mail : clubalpin.rivois@gmail.com

Internet : <https://www.club-alpin-rivois.fr>

CAP SUR LA SAISON 2021-2022 ECOLE DE SKI

Pour les enfants nés entre le 1 janvier 2006 et le 31 décembre 2015

Début des inscriptions le 1 septembre 2021 - [C'est ici](#)

Tarifs - [C'est par là](#)

Sur ces tarifs, des aides sont accordées pour cette nouvelle saison par différents organismes :

Ces aides sont cumulables

FEDERATION FRANCAISE DE SKI

> **Le renouvellement** : les licenciés 2020-21 bénéficieront d'une réduction de 10 à 25 euros sur leur adhésion 2021-22. Il leur faut pour cela obligatoirement souscrire leur nouvelle licence impérativement via un club, avant le 31 décembre 2021.

Qui est concerné ?

- uniquement les personnes licenciées à la FFS en 2020-2021
- uniquement les personnes qui souscrivent une licence 2021-2022 avant le 31-12-2021
- uniquement les personnes qui souscrivent une licence 2021-2022 via un club.

CONSEIL GENERAL DE L'ISERE

Les élèves scolarisés dans un collège du département - Collège public ou privé.

Les jeunes âgés de 10 à 15 ans inscrits dans un établissement pour la jeunesse handicapée.

Les jeunes isérois scolarisés dans un collège hors du Département.

"Pass'sport" = une réduction de 50 % sur la licence sportive annuelle. **ATTENTION : à utiliser avant le 31/12/2021 auprès de l'association sportive.**

[Pour en savoir plus](#)

CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes peuvent bénéficier de nombreux avantages grâce au Pass'Région.

[Pour en savoir plus](#)

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Pass'Sport, qu'est ce que c'est ?

Le 19 mai dernier, le Président de la République officialisait la mise en place du Pass' Sport dont le CNOSF a proposé la création. Cette aide de **50€ à l'inscription dans un club avant le 31 octobre 2021** concernera les jeunes de 6 à 17 ans révolus qui bénéficient soit de :

- l'allocation de rentrée scolaire
- l'allocation d'éducation de l'enfant
- l'allocation aux adultes handicapés.

[Pour en savoir plus](#)